

EXEMPLE RÉOLUTION D'APPUI

Fonds régions et ruralité – volet 2 auprès de la MRC des Laurentides

Résolution d'appui à la Coopérative alimentaire de Val-des-Lacs

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative alimentaire de Val-des-Lacs, Le Saint-Agricole désire déposer une demande de financement au Fonds régions et ruralité – volet 2 auprès de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ladite coopérative a présenté de façon globale le projet de rénovation et modernisation de la cuisine de l'épicerie le Saint-Agricole pour la préparation de nourriture prêt-à-manger et de petite restauration offerte aux clients de l'épicerie;

CONSIDÉRANT QUE les actions entreprises par ladite coopérative apporteront une vitalisation du territoire de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par _____, conseiller, appuyé par _____ conseiller et résolu unanimement des membres présents;

QUE le conseil de la municipalité appui le projet présenté par la Coopérative alimentaire de Val-des-Lacs pour la demande de financement au Fonds régions et ruralité – volet 2.